

2018-01-08

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-huit à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Sébastien Desormeaux, conseiller #3  
Josée Dupuis, conseillère #6

Steve Leggett, conseiller #5

Conseillers absents :           Martin Meilleur, conseiller #1  
  Guy Gauthier, conseiller #2  
  Fernand Gemme, conseiller #4

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

**1.0     CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h45.

**2.0     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2018-01-08-01     Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux**

- 1.0     Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0     Adoption de l'ordre du jour
- 3.0     Adoption des procès-verbaux
  - 3.1     Adoption de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
- 4.0     Période de l'assistance
- 5.0     Informations aux membres du conseil
  - 5.1     Rapport du comité de la voirie
  - 5.2     Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
  - 5.3     Rapport du comité de l'urbanisme
  - 5.4     Rapport du comité des loisirs, sports, socio culturel et politique familiale
  - 5.5     Rapport du comité administratif / ressources humaines / communication
  - 5.6     Rapport du comité du service incendie
  - 5.7     Rapport du maire
- 6.0     Résolutions
  - 6.1     Embauche officielle de l'inspectrice
  - 6.2     Entériner l'affectation de dépenses à même le surplus non affecté – année financière 2017
  - 6.3     Demande de don – Résidence Le Monarque
  - 6.4     Entériner l'achat d'une boîte pour le camion incendie F250
  - 6.5     Entériner la participation au projet de ski la Seigneurie
  - 6.6     Déclaration intérêts pécuniaires
  - 6.7     Nomination d'un représentant à la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau pour l'AGA 2016
  - 6.8     ADMQ – Cotisation et congrès annuel
  - 6.9     Augmentation salariale des élus
  - 6.10    Déclaration commune – Forum des communautés forestières
  - 6.11    Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
  - 6.12    Projet de règlement 194 – Modalités de publication des avis publics de la municipalité de Namur
  - 6.13    Avis de motion – Règlement 194
  - 6.14    Projet de règlement 195 – Relatif au taux de droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$
  - 6.15    Avis de motion – Règlement 195
- 7.0     Finances
  - 7.1     Approbation des comptes fournisseurs au 31 décembre 2017
  - 7.2     Activités financières
  - 7.3     Rapport des salaires nets au 31 décembre 2017
- 8.0     Seconde période de l'assistance
- 9.0     Varia
- 10.0    Correspondances diverses
  - 10.1    Projet Fibre à la maison de la MRC de Papineau
- 11.0    Levée de la séance

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 décembre 2017**

**R2018-01-08-02 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 décembre 2017 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.0 Période de l'assistance**

Un citoyen présent

#### **5.0 Informations aux membres du conseil**

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports, socio culturelle et Politique familiale a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

#### **6.0 RÉSOLUTIONS**

##### **6.1 Entériner l'embauche officielle de l'officier municipal en bâtiment et en environnement**

**CONSIDÉRANT** que madame Vicky Lafontaine a été embauchée au poste d'officier municipal en bâtiment et environnement pour la municipalité de Namur en vertu de la résolution R2017-06-12-05 le 12 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** que madame Vicky Lafontaine satisfait les exigences pour la fin de sa période de probation se terminant le 31 décembre 2017;

**R2018-01-08-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la municipalité de Namur confirme que madame Vicky Lafontaine a complété sa période de probation au poste d'officier municipal en bâtiment et environnement pour la municipalité de Namur.

**Adoptée à l'unanimité**

##### **6.2 Entériner l'affectation de dépenses à même le surplus cumulé non affecté – année financière 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de l'année 2017, l'achat du camion à ordures (Freight 2013), pour la balance des paiements, a été réalisé et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

**R2018-01-08-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la somme de 83 990.00\$ dépensée au cours de l'année 2017 pour l'achat du camion à ordures soit appropriée au surplus non affecté;

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Daniel Charlebois de Charlebois Gratton CPA

**Adoptée à l'unanimité**

##### **6.3 Demande de don – Résidence Le Monarque**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière de la part de la Résidence Le Monarque;

**CONSIDÉRANT** que la Résidence Le Monarque demande à chaque municipalité de la MRC de Papineau un montant qui pourrait être de 1\$ à 3\$ par citoyen;

**R2018-01-08-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux**

**QUE** le conseil accepte de verser la somme de 150.00\$ à la Résidence Le Monarque afin d'assurer sa pérennité.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.4 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'achat d'une boîte pour le camion incendie F250**

**ATTENDU** que trois (3) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat et l'installation d'une boîte modèle Leer 100RCC pour le camion incendie F250;

- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Campeur Mirabel          | Prix 5 525.00\$ / taxes en sus |
| 2. Action Performance       | Prix 5 585.00\$ / taxes en sus |
| 3. Gauthier auto Glass Ltée | Prix 5 556.52\$ / taxes en sus |

**R2018-01-08-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la soumission de Campeur Mirabel a été retenue au prix précité.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.5 Entériner la participation au projet de ski la Seigneurie**

**ATTENDU** que Ski la Seigneurie, par l'entremise de la responsable des Loisirs de Papineau, Mélissa Brousseau, nous demande si nous désirons participer moyennant une contribution de 1 000\$ par municipalité;

**ATTENDU** que pour la saison 2018, Ski la Seigneurie offrira la location gratuite des skis de fond pour l'ensemble de nos citoyens et l'accès gratuit aux pistes du Château Montebello;

**ATTENDU** qu'en plus cette année, il y aura plus de 30 km de pistes de ski qui seront développées à Kenauk et qui seront accessibles avec la carte de ski la Seigneurie;

**R2018-01-08-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la municipalité accepte de contribuer et de verser la somme de 1 000\$ et que cette somme soit prise à même le budget 2018 du département des Loisirs soit le compte 02 70120 494;

**Adoptée à l'unanimité**

**6.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration d'intérêts pécuniaires (art.357, L.E.R.M.);

**ATTENDU** que la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires, soit :

Monsieur Gilbert Dardel, maire  
Monsieur Martin Meilleur, conseiller #1  
Monsieur Guy Gauthier, conseiller #2  
Monsieur Sébastien Desormeaux, conseiller #3  
Monsieur Fernand Gemme, conseiller #4  
Madame Josée Dupuis, conseillère #5  
Monsieur Steve Leggett, conseiller #6

**R2018-01-08-08 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** le conseil municipal de Namur accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.7 Nomination d'un représentant à la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau pour l'AGA 2018**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Namur pour l'assemblée générale annuelle de la CTACP ;

**R2018-01-08-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux**

**QUE** le conseil désigne monsieur Gilbert Dardel, maire pour siéger à l'assemblée générale annuelle 2018 avec droit de parole et de vote ;

**QUE** les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.8 ADMQ – Cotisation annuelle et congrès 2018**

**ATTENDU** que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens est membre de l'Association des Directeurs municipaux que Québec ;

**R2018-01-08-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, incluant une assurance cautionnement et responsabilité, soient autorisés pour l'année 2018, pour la directrice générale, soit un montant de 798.00\$ plus taxes ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ et que soient payés ses frais d'inscription, d'hébergement et de dépenses pour le congrès. De plus, les frais inhérents de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.9 Rémunération des élus 2018**

**CONSIDÉRANT** le règlement 188 relatif à la rémunération des élus, article 7 concernant l'augmentation annuelle;

**CONSIDÉRANT** que l'indice des prix à la consommation canadiens a atteint 2.1% en novembre 2017, la moyenne pour l'ensemble des secteurs;

**CONSIDÉRANT** que le

**R2018-01-08-11 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** le taux de l'IPC est supérieur à 2%;

**QUE** le taux d'indexation fixer pour l'année 2018 sera de 2.1% pour la rémunération des élus.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.10 Déclaration commune – Forum des communautés forestières**

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**R2018-01-08-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.11 Milieus humides – Financement des nouvelles responsabilités**

**CONSIDÉRANT** que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts

lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT** que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**R2018-01-08-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux**

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'une copie à la MRC de Papineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.12 Projet règlement no 194 - Modalité de publication des avis publics de la municipalité de Namur**

**ATTENDU** que le conseil peut désigner, en vertu de l'article 431 du Code Municipal les endroits où sont affichés les avis publics, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 433.3 du Code Municipal, la municipalité détermine les modalités de publications de ses avis publics.

**ATTENDU** que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement doit prévoir une publication sur internet.

**ATTENDU** que ce règlement abroge tous règlements ou résolutions antérieurs portant sur ce sujet

**R2018-01-08-14 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** le projet de règlement numéro 194 de la Municipalité de Namur régissant les modalités de publication des avis publics se présente comme suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

**ARTICLE 2**



## **ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

**Adopté à l'unanimité**

### **6.15 Avis de motion – concernant le projet de règlement 195**

**R2018-01-08-17**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 195 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adopté à l'unanimité**

### **7.0 Finances**

#### **7.1 Approbation des comptes fournisseurs**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2017 totalisant un montant de 36 193.48\$.

**R2018-01-08-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 36 193.48\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à l'unanimité**

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

#### **7.2 Activités financières**

Le rapport des activités financières de décembre 2017 sera déposé en février 2018 par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

#### **7.3 Rapport des salaires nets**

**R2018-01-08-19 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois de décembre 2017 au montant de 20 508.42\$.

**Adopté à l'unanimité**

## **CERTIFICAT DE CRÉDIT**

*Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.1 et 7.3) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

### **8.0 Seconde période de l'assistance**

Aucune question

**9.0 Varia**

**9.1 Adoption des budgets 2018**

Monsieur le maire demande de modifier la date des dépôts des budgets 2018 du 24 au 23 janvier 2018, car ce dernier ne pourra être présent le 24 janvier. Le conseil a accepté la modification.

**10.0 Correspondances diverses**

10.1 Projet "Fibre à la maison" de la MRC de Papineau

**11.0 Levée de la séance**

**R2018-01-08-20 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis**

**QUE** la séance soit et est levée à 20h25

**Adopté à l'unanimité**

Gilbert Dardel,  
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière